

OFFRE D'EMPLOI

Mairie de VALSERHONE
34 Rue de la République, BP 618
BELLEGARDE SUR VALSERINE
01206 VALSERHONE Cedex

Service Ressources Humaines
Tel : 04.50.56.61.30
Fax : 04.50.48.35.32
Mail : recrutement@valserhone.fr

Siret : 200 083 863 000 15
Code NAF : 8411Z

Contacts :
Brigitte TOURNIER, DRH

CARACTERISTIQUES DU POSTE

Intitulé du poste :

La commune VALSERHONE

Commune nouvelle depuis le 01 Janvier 2019 regroupant les communes historiques de Bellegarde sur Valserine, Chatillon en Michaille et Lancrans, 17000 habitants, recrute :

CHEF D'EQUIPE SERVICE VOIRIE (H/F)

Par voie statutaire ou contractuelle

Le chef de service voiries, réseaux secs, coordonne et gère l'exécution de chantiers d'entretien en régie de travaux dans le domaine de la voirie, l'éclairage public.

Il manage une équipe de fonctionnement en voirie et en éclairage public et participe la viabilité hivernale.

MISSION GÉNÉRALE :

ATTRIBUTIONS PERMANENTES / ACTIVITES PRINCIPALES :

Planification et coordination de chantiers en régie :

- Organiser le travail, animer, encadrer et coordonner l'équipe de la régie voirie et de l'éclairage public.
- Participer au SIG patrimoine (voirie, éclairage public, signalétique, mobilier urbain)
- Planifier et suivre la mise en œuvre des chantiers de voirie.

- Assurer la gestion, le suivi la maintenance, l'amélioration et le renouvellement de l'éclairage public et de la signalisation tricolore.
- Suivre les projets et travaux d'entretien de la voirie et des réseaux divers
- Recevoir, interpréter et traiter les réclamations des usagers en fonction des priorités
- Gérer, planifier l'entretien et le renouvellement de la signalétique urbaine et routière (jalonnement, panneaux routiers, barrières, plaques de rue, SIL, et traçages routiers...) y compris la signalétique temporaire de chantier.
- Savoir recueillir, chercher et interpréter les données d'un état existant, maîtrise la lecture et l'interprétation d'un plan

Consultation des gestionnaires de réseaux, des partenaires institutionnels et des prestataires externes :

- Supervise les demandes des DT et DICT
- Faire appliquer les consignes de sécurité aux entreprises liées aux travaux sur le domaine public et les procédures communales (réglementation, arrêté, coordination des travaux
- Assurer le contrôle des entreprises intervenantes sur la voirie et les réseaux communaux afin de s'assurer de la bonne exécution et coordination des travaux et des interventions.
- Assurer une veille permanente en bon état d'usage et de niveau de service des réseaux viaires divers et fait remonter les informations au Directeur ou son adjoint.

ATTRIBUTIONS PONCTUELLES OU SPECIFIQUES :

Participe activement à la mise en place de la viabilité hivernale et participe au déneigement en tant que responsable de déneigement.

Participe à l'organisation technique et humaine pendant la période estivale et de Noël

MARGE D'AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉS :

Travaille sous la responsabilité du Directeur des Infrastructures et des réseaux secs et de son adjoint.

Garant de la bonne exécution des travaux dans les meilleures conditions de délais et de coûts

COMPÉTENCES REQUISES

Connaissances particulières requises : (Savoir-faire)

- Assurer une veille technique et réglementaire liée à la voirie et à l'éclairage public.
- Techniques de gestion et d'organisation de chantiers
- Méthodes d'estimation du coût de réalisation d'entretien et d'exploitation
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Autonomie, investissement, sens des responsabilités, disponibilité, réactivité, rigueur et sens du service.
- Travail en transversalité
- Capacité à manager une équipe.
- Utilisation d'un outil CAO comme Autocad ou autres outils de cartographie

Qualités professionnelles requises : (Savoir être)

. Qualités professionnelles et organisationnelles :

Rigueur

Autonomie

Organisation

Méthode

. Qualités relationnelles et de communication :

Technique de négociation et de communication

. Attitudes éthiques :

Sens du service public

Respect des obligations du fonctionnaire :

Obligation de secret professionnel (Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, article 26)

Obligation de discrétion professionnelle (cf. Loi n°83.634 du 13 juillet 1983, article 26)

Obligation de formation

Devoir de réserve

Obligation de neutralité, dignité et probité.

Obligation d'obéissance hiérarchique (cf. Loi n°83.634 du 13 juillet 1983, article 28)

Obligation d'effectuer les tâches confiées (cf. Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, article 25.)

Obligation d'information au public (cf. lois n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée par la loi n°79-587 du 11 juillet 1979).

PROFIL

Niveau d'étude : Niveau Bac

Diplôme : Expérience et bonne maîtrise technique en voirie, signalétique, éclairage public, connaissances en hydraulique eau potable et assainissement.

Expérience requise : Sur poste similaire souhaitée

Permis obligatoire

TYPE DE CONTRAT

Horaires : 37 h

Sujétion du poste : Travail de Week-end / Soirée / Nuit et astreinte déneigement

Déplacement : En fonction des nécessités de service

Voiture à disposition lors d'interventions en extérieur et d'astreintes hivernales ou autres.

Organisation en horaires variables avec des plages horaires en fonction des nécessités du service

Rémunération statutaire + régime indemnitaire

Date de prise de poste : mars 2020

MODALITES DE RECRUTEMENT

Contacts : CV et LM à Service RH – Pôle recrutement, Mairie de VALSERHONE, 34 RUE DE LA REPUBLIQUE- BELLEGARDE SUR VALSERINE 01200 VALSERHONE

Courriel : recrutement@valserhone.fr